

# L'Europe et la Méditerranée

Le partenariat financier renforcé



Philippe de Fontaine Vive Curtaz  
Vice-Président de la BEI

En 2003, première année complète d'activité de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), nous avons eu à cœur de mettre pleinement en œuvre les différents volets de la mission qui nous avait été confiée : accroître le volume des interventions, donner la priorité à l'investissement privé, renforcer le dialogue économique et financier avec les pays partenaires du « Processus de Barcelone ».

Réunis en novembre 2003 à Naples, les Ministres de l'Union et des pays partenaires ont exprimé leur satisfaction devant les résultats obtenus et souhaité une accélération du processus. Cette proposition a été entérinée par le Conseil européen de décembre 2003 et, d'ici à fin 2006, c'est désormais une «FEMIP renforcée» qui va devenir l'instrument privilégié du partenariat financier euro-méditerranéen.

Dès 2004, la FEMIP renforcée se caractérisera par plusieurs nouveautés :

- l'introduction de financements à risques par la création d'une «enveloppe spéciale FEMIP», s'inspirant du modèle développé dans l'Union pour appuyer des investissements présentant un profil de risque accru ;
- la création d'un fonds fiduciaire, alimenté par des contributions volontaires des États Membres de l'Union, pour répondre à des attentes spécifiques des pays partenaires : apporter de l'assistance technique pour les réformes, bonifier des prêts aux secteurs sociaux et mieux accompagner les privatisations ;
- donner davantage d'ampleur au Comité ministériel annuel de la FEMIP, en voie de devenir le « Conseil Ecofin » de la Méditerranée. À cette fin, les travaux du Comité sont préparés par un groupe d'experts de haut niveau, réuni en février 2004 à Marseille et en octobre prochain à Amsterdam ;
- renforcer la présence locale de la FEMIP par l'ouverture de deux nouveaux bureaux locaux, à Tunis et à Rabat, après celui du Caire, et par un rapprochement des communautés d'affaires en Europe et dans les pays partenaires, comme à Casablanca en février et Damas en septembre 2004.

Enfin, pour donner un nouvel élan à l'étroite coopération entre la FEMIP et l'ensemble des institutions qui interviennent dans la région, j'ai tenu à signer un accord de partenariat stratégique avec la Banque Mondiale et la Commission.

Ensemble, sur ces bases renforcées, nous ferons de 2004 une nouvelle étape du partenariat euro-méditerranéen.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Philippe de Fontaine Vive Curtaz, written in a cursive style.

## La FEMIP renforcée: reconnaissance du rôle de la FEMIP et de sa réussite opérationnelle

*Les signatures de prêts accordés dans les dix pays partenaires méditerranéens (PPM<sup>1</sup>) au titre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) ont atteint le montant record de 2,1 milliards d'EUR en 2003, première année opérationnelle complète depuis le lancement de cette facilité, confirmant ainsi le rôle de premier plan que joue la FEMIP dans la promotion du développement économique et de la stabilité de cette région. En décembre 2003, soit un an à peine après le lancement de la FEMIP, le Conseil européen de Bruxelles a invité la BEI à étoffer et à renforcer ce mécanisme. Il s'agit là d'une marque de reconnaissance profonde à l'égard des activités que mène la Banque dans la région et de son succès opérationnel, mais aussi d'un important défi impliquant la mise en œuvre rapide des changements annoncés.*

La FEMIP renforcée peut compter sur la solide capacité financière de la BEI et sur son expérience reconnue en matière d'instruction et de suivi de projets. Elle bénéficie également du partenariat que la BEI entretient de longue date avec les institutions européennes,

internationales et bilatérales intervenant dans la région, ainsi que de son étroite coopération avec les milieux bancaires en Europe et dans les PPM. Forte de cette expérience et de ce savoir-faire à l'échelle internationale, la BEI est en mesure de fournir un soutien

efficace aux projets et de mettre en place des montages financiers robustes pour les promoteurs publics et privés.

(1) Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie

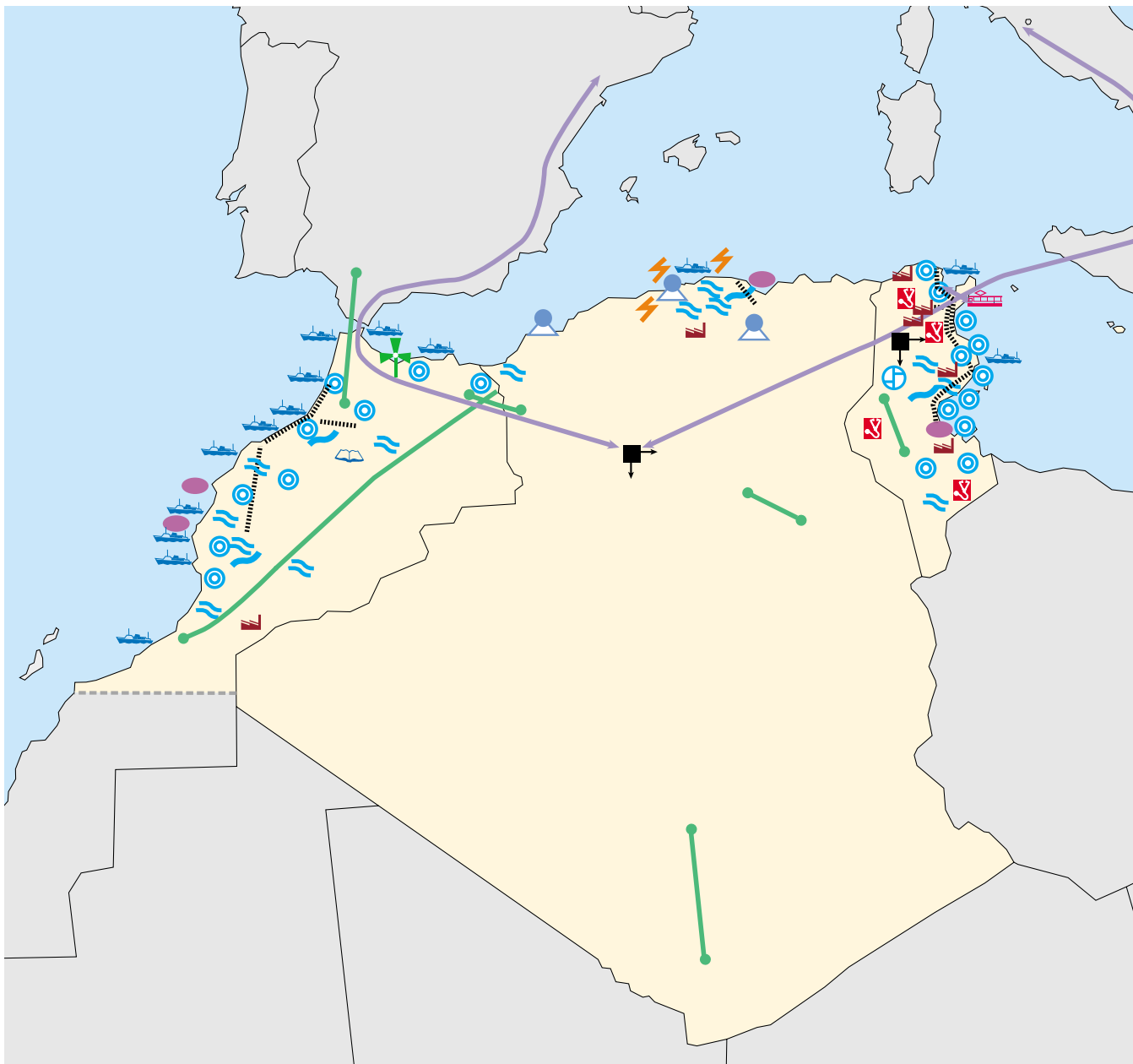
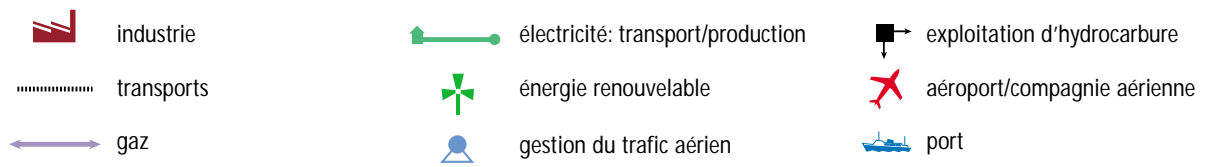
Par rapport à la FEMIP initiale, la FEMIP renforcée comporte les caractéristiques nouvelles suivantes :










- la mise en place d'une « enveloppe spéciale FEMIP » (ESF) destinée à accroître les opérations de prêt au secteur privé ;
- la création d'un fonds fiduciaire afin de soutenir les activités relevant de secteurs prioritaires ;
- la transformation du Comité de coordination et de dialogue économique (CCDE) institué au titre de la FEMIP en un comité ministériel de supervision, lequel sera assisté par un comité préparatoire formé d'experts de haut niveau ;
- le renforcement de la présence de la FEMIP sur le terrain dans la région du Maghreb.

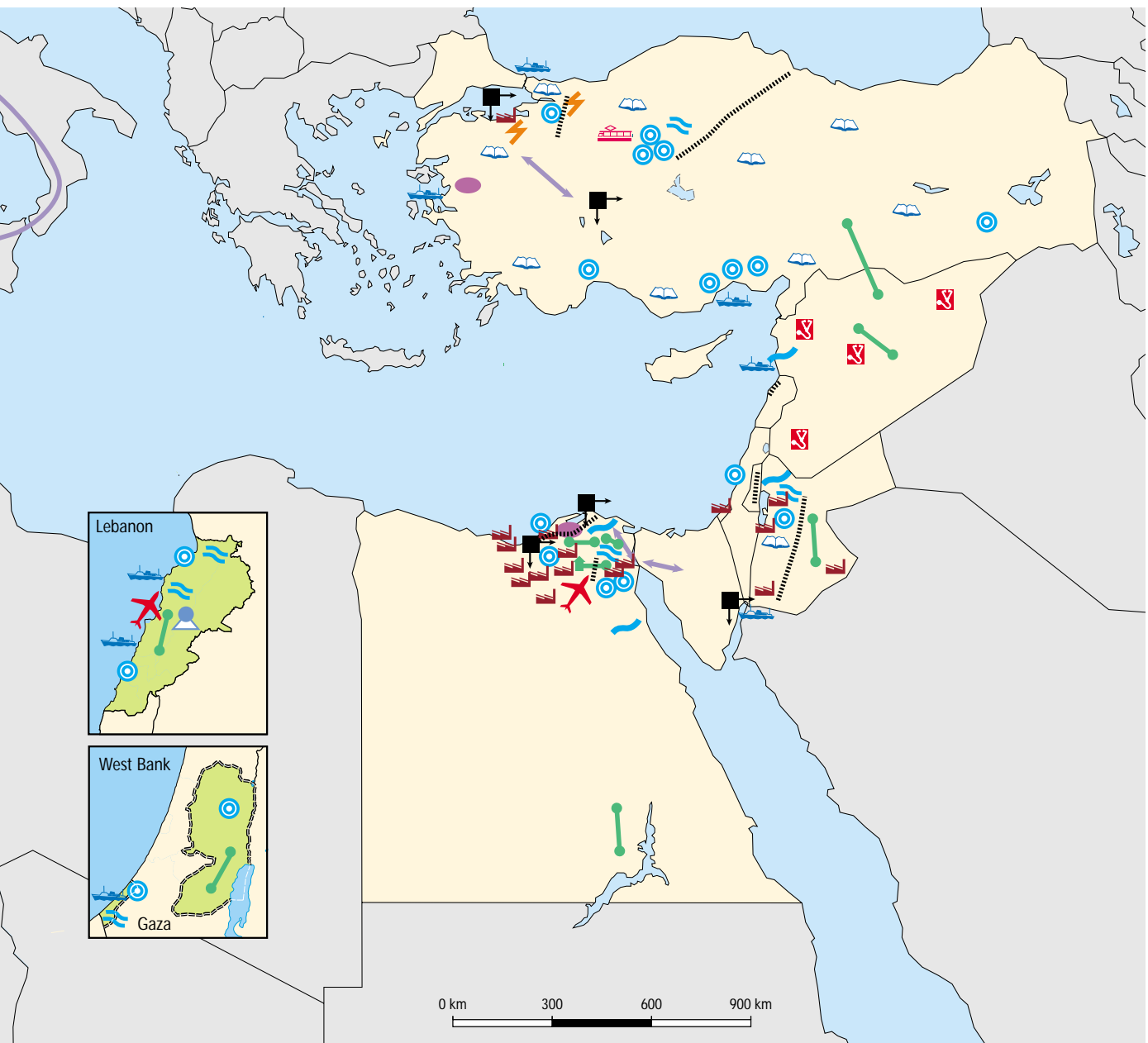
Parc éolien, Maroc



## Projets de développement économique financés par la FEMIP (1992 - 30.04.2004)



- |  |  |  |
|--|--|--|
|  eau potable              |  traitement des déchets solides         |  santé            |
|  gestion des eaux usées   |  irrigation                             |  éducation        |
|  dépollution industrielle |  catastrophe naturelle (reconstruction) |  transport urbain |



## De la FEMIP...

Souhaitant donner un nouvel élan à la croissance dans les PPM, le Conseil européen de Barcelone (mars 2002) s'est prononcé pour le lancement d'une grande initiative en faveur de la région méditerranéenne, en donnant pour mandat à la BEI de mettre en place une Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat.

La décision du Conseil s'expliquait par les 30 ans d'expérience de la BEI dans les PPM. En effet, depuis 1974, la Banque a mis à disposition plus de 14 milliards d'EUR dans les pays du « processus de Barcelone », en couvrant un éventail très large de secteurs et d'instruments financiers.

Les différents types de financement qu'offre la BEI sont mutuellement complémentaires et sont conçus pour diversifier la gamme de produits disponibles dans les PPM. La FEMIP propose aux promoteurs des PPM et à leurs contreparties financières les produits suivants :

- des prêts à long terme pour des projets de grande ampleur ;
- des financements structurés adaptés au taux de rentabilité d'investissements réalisés par des sociétés innovantes, un secteur du marché financier nettement sous-développé dans les PPM ;
- des lignes de crédit (prêts globaux) accordées au secteur financier et bancaire des différents pays aux fins de rétrocession à des PME sous la forme de

## L'enveloppe spéciale FEMIP (ESF)

L'« enveloppe spéciale FEMIP » (ESF) est un nouveau produit qui vise à renforcer le soutien apporté par la Banque au secteur privé des pays partenaires méditerranéens (PPM) au travers de l'affectation de 200 millions d'EUR au maximum provenant des réserves de la Banque pour permettre la réalisation d'opérations basées sur un partage de risques plus élevés qu'au titre de la FEMIP <sup>1</sup>.

Les opérations réalisées au titre de l'ESF permettront notamment à la Banque de financer le développement des interventions en faveur du secteur privé dans les PPM dont le profil de risque est plus élevé que celui qui est accepté dans le cadre des opérations « standard » de la BEI.

L'utilisation de ce nouveau produit est devenue nécessaire en raison du profil de risque moyen des PPM, nettement plus élevé que dans l'UE, et des difficultés généralement rencontrées par les promoteurs privés de la région pour accéder aux garanties de tiers bénéficiant d'une bonne cote de crédit.

Les bénéficiaires cibles de l'ESF sont les suivants :

- les intermédiaires bancaires – en particulier les banques locales privées et modernes qui ne jouissent pas de garanties publiques – pour le cofinancement, par le biais de prêts globaux, d'opérations de petite envergure dans des secteurs clés ;
- les sociétés bien implantées dans les secteurs de l'industrie et du tourisme (établies dans les PPM ou ailleurs) et investissant dans la région ;
- certains projets industriels ou liés aux infrastructures, en cas d'impossibilité d'obtenir la garantie de tiers pour une durée ou un niveau de crédit conformes à ceux exigés pour les opérations « normales ».

(1) Ces prêts sont octroyés au titre du mécanisme de partage des risques relevant du mandat EUROMED II de la BEI.

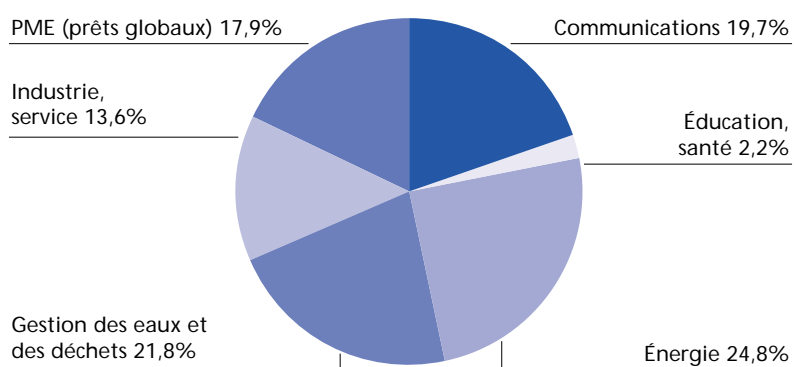
PME, Égypte



## Prêts signés dans les PPM: 14,9 milliards d'EUR

(01.01.1974 - 30.04.2004)

### Répartition par secteurs



prêts à long terme ou de prises de participation ;

- des financements sur capitaux à risque pour renforcer les fonds propres des entreprises et servir de catalyseur permanent pour des coentreprises ; les capitaux à risque sous-tendent en outre la mise en place, à l'échelle locale, de fonds d'investissement et de fonds de participation ;
- des instruments financiers novateurs tels que les quasi-fonds propres, les prêts conditionnels, les financements « mezzanine », le crédit-bail financier, les garanties, etc. ;
- des fonds d'assistance technique, destinés prioritairement à l'identification, à la conception et à la gestion des projets et à l'appui des processus de réforme et de privatisation.

Les opérations de la FEMIP sont financées soit sur les ressources propres de la BEI soit sur des capi-

taux à risque (fonds budgétaires de l'UE) au titre du mandat EURROMED II de la BEI, qui s'élève à 7,4 milliards d'EUR pour la période 2000-2006.

La FEMIP accorde une priorité spéciale au développement de l'activité économique du secteur privé et aux projets qui contribuent à la création d'un climat propice à l'investissement privé. Elle a pour objectif d'aider les PPM à relever les défis que constituent leur modernisation sociale et économique et l'approfondissement de leur intégration régionale, dans la perspective de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne dont la mise en place est prévue pour 2010. Le financement des investissements privés est organisé en étroite collaboration avec le secteur bancaire et financier des PPM. Au cours de la période de plus de trente ans pendant laquelle elle a réalisé des

opérations dans ces pays, la BEI a noué des partenariats féconds avec quelque 55 banques et intermédiaires financiers locaux qui, de par leur implantation géographique et leur connaissance de la situation sur le plan local, sont des relais très efficaces pour l'acheminement des prêts de la FEMIP jusqu'aux PME. La diversité des produits proposés par la BEI et la participation de ces banques au cofinancement de projets de grande dimension permettront, à long terme, de renforcer le savoir-faire des milieux bancaires et financiers des pays de la région en matière d'instruction et de suivi de projets du secteur privé et de gestion de prêts. Afin de renforcer le dynamisme des banques qui se consacrent aux PME dans les PPM et de développer leurs compétences, la FEMIP leur fournira une assistance technique facilitant la mise en œuvre des prêts globaux.

Le volume annuel de l'activité de la Banque n'a cessé d'augmenter, faisant de la FEMIP un acteur de premier plan dans les efforts visant à favoriser le développement durable dans les PPM. Avec près de 2,1 milliards d'EUR de contrats signés en 2003, première année opérationnelle en Méditerranée depuis son lancement, la FEMIP a parfaitement atteint ses objectifs en matière de prêts, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Il faut noter en particulier que près de la moitié des opérations signées ont porté sur le financement de la croissance **d'entreprises privées**, par le biais

## Le fonds fiduciaire de la FEMIP

À la réunion du Conseil Ecofin de novembre 2003, dont les conclusions ont été avalisées par le Conseil européen de Bruxelles en décembre 2003, la Banque a été invitée à « créer un fonds fiduciaire d'un montant initial de 20 à 40 millions d'EUR, sur le modèle des fonds de cofinancements spéciaux des autres institutions financières internationales, qui réorienterait les ressources vers des projets dans certains secteurs prioritaires (eau, transport, électricité, capital humain) qu'il est possible de rendre financièrement viables à travers une contribution sous forme de subvention ou à travers une participation sur capitaux à risque. La participation au fonds fiduciaire permettrait à d'autres donateurs de compléter librement les contributions provenant du budget communautaire qu'il a déjà été décidé d'accorder à la FEMIP dans le cadre du programme MEDA.

La création du fonds fiduciaire de la FEMIP est envisagée d'ici à la fin de 2004. Ce fonds aura pour objectif essentiel d'apporter une assistance technique complémentaire, de fournir un appui à la mise en valeur du capital humain et à d'autres secteurs prioritaires, et d'appuyer d'autres instruments nouveaux pour le développement du secteur privé.

Compte tenu du rôle de premier plan que joue la Banque dans la région, le lancement effectif d'un fonds fiduciaire consacré à la FEMIP devrait susciter l'intérêt, non seulement des investisseurs et bénéficiaires potentiels, mais aussi d'autres membres de la société civile qui suivent le processus de Barcelone.

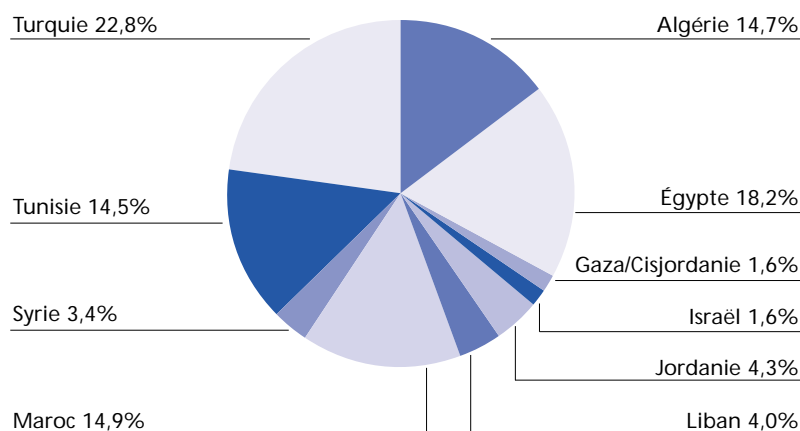
Réhabilitation d'une rivière, Turquie



## Prêts signés dans les PPM: 14,9 milliards d'EUR

(01.01.1974 - 30.04.2004)

### Répartition par pays



d'investissements étrangers directs (Égypte, Tunisie, Turquie) ainsi que du financement de petites et moyennes entreprises (Syrie, Tunisie, Turquie, création d'un fonds régional de capital-risque).

L'accent a été, en outre, mis, dans les opérations de prêt, sur les **projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, du capital humain et de l'environnement**, soutenant ainsi le développement du secteur privé dans les PPM.

Parmi les projets financés par la FEMIP, il faut citer, entre autres :

- l'amélioration des infrastructures de transport en Jordanie, au Maroc, en Syrie et en Tunisie ;
- la production d'électricité et la distribution de gaz en Égypte et en Tunisie ;
- l'amélioration des infrastructures de santé en Tunisie ;
- la réorganisation des systèmes d'éducation en Jordanie et au Maroc ;
- l'assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles (Algérie et Turquie).

### ... à la FEMIP renforcée : intensifier les efforts en faveur du secteur privé

La FEMIP renforcée s'appuie sur les résultats obtenus par la FEMIP au cours de sa première année opérationnelle. Grâce aux nouveaux produits et mesures prévus, le rôle et la visibilité de la Banque dans la région devraient, au fil du temps, se renforcer sensiblement. Les activités de la BEI permettront

en outre de mieux développer les synergies et la coopération avec d'autres formes d'assistance de l'UE dans la région (à savoir, le programme MEDA, l'aide bilatérale, les autres IFI).

### Assistance technique : un autre coup de pouce en faveur du secteur privé

Le volet « assistance technique » de la FEMIP fournit un bon moyen d'améliorer la qualité des opérations de prêt réalisées par la BEI dans la région méditerranéenne et de renforcer leur impact sur le développement. C'est également un outil important pour appuyer le secteur privé et l'assurer d'un environnement porteur. L'assistance technique fournie au titre de la FEMIP a pour objectifs d'accroître l'efficacité des activités d'investissement de la BEI dans des domaines tels que l'appui au secteur privé, l'environnement, les transports, l'énergie, l'éducation et la santé.

Le fonds d'assistance technique de la FEMIP utilise des ressources octroyées par la Commission européenne dans le cadre du budget MEDA pour appuyer les activités d'investissement de la BEI dans les PPM. Ce fonds permet d'aider les bénéficiaires pendant les différentes phases du cycle des projets, telles que l'identification, la préparation et la réalisation. Au cours de la période 2003-2006, un montant de 105 millions d'EUR au maximum sera affecté à des activités d'assistance technique.

Au cours du dernier trimestre de 2003, 10 demandes d'assistance technique, représentant un montant total de 9,6 millions d'EUR, ont été établies et approuvées par la Commission européenne.

En 2003 et 2004, les trois quarts environ du soutien de la FEMIP sous forme d'assistance technique ont été affectés en faveur des secteurs de l'eau, de l'environnement et des infrastructures, la réalisation des projets absorbant, dans ces secteurs, des volumes importants de ressources d'assistance technique.

Afin de gérer le fonds d'assistance technique de la FEMIP, la BEI a créé une nouvelle unité « Assistance technique » relevant de la direction « Financements hors Europe » / Service de conseil en économie du développement. Cette unité est devenue opérationnelle en septembre 2003.

*Modernisation et développement du port de Tartous, Syrie*





*Programme d'investissement relatif aux soins de santé publique, Tunisie*

### **Transformation du CCDE en un comité ministériel de supervision**

La transformation du CCDE semestriel (Comité de coordination et de dialogue économique, organe de coordination réunissant la BEI, la Commission européenne et les PPM) en un Comité ministériel annuel constitue une occasion unique, pour les ministres des finances des États membres de l'UE et des PPM, de débattre de façon efficace des réformes de politique générale et de la politique de prêt menée dans le cadre de la FEMIP. Cette réunion annuelle sera précédée de réunions préparatoires d'experts de haut niveau ayant pour tâche d'avancer des recommandations concrètes et opérationnelles. Ces experts de haut niveau se sont réunis pour la première fois à Marseille les 16 et 17 février 2004, jetant ainsi les bases

de la réunion ministérielle de la FEMIP qui se tiendra à Alexandrie en juin. La réunion de Marseille était centrée sur deux sujets, à savoir comment revitaliser le processus de privatisation dans la région et comment élargir l'accès restreint des entreprises privées de la région aux financements en faveur des investissements. Ces deux journées de discussions ont abouti à un certain nombre de recommandations qui permettront à la Banque de donner un nouvel élan au débat de politique générale qui aura lieu à Alexandrie.

### **Renforcement de la présence de la BEI sur le terrain dans la région du Maghreb**

Officiellement inauguré le 1er octobre 2003, le bureau de la BEI au Caire est le premier à avoir été ouvert à l'extérieur de l'Union européenne. Outre le fait d'assu-

rer la liaison avec les autorités des PPM de la région, la mission de ce bureau – dont le champ d'action couvre l'ensemble du Proche-Orient – consiste à optimiser le processus d'identification et de suivi des projets. Ce bureau a également pour tâche de faciliter la mise en œuvre de l'assistance technique en faveur tant des projets que des institutions financières dans les pays bénéficiaires.

Afin d'apporter un appui solide au développement du secteur privé, la BEI devrait procéder à l'ouverture de deux bureaux supplémentaires, à Tunis (Tunisie) et à Rabat (Maroc), d'ici à la fin de 2004.

## Informations complémentaires

Des informations complémentaires au sujet de la Banque européenne d'investissement sont disponibles sur le site Internet de la Banque [www.bei.org](http://www.bei.org), en particulier dans la section consacrée aux activités de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens : [www.bei.org/lending/med](http://www.bei.org/lending/med).

Les promoteurs de projets pourront en outre trouver des informations utiles dans la brochure intitulée « Le cycle des projets à la BEI », qui donne une vue d'ensemble des procédures d'identification, d'instruction et de suivi des projets, ainsi que des relations financières, juridiques et techniques que la Banque entretient avec ses partenaires contractuels.

Enfin, les promoteurs de projets financés par la BEI, mais aussi les fournisseurs, pourront utilement se référer au « Guide de la passation des marchés », dans lequel sont réunies des informations pratiques sur la politique de la Banque, le cadre juridique applicable et les dispositions à respecter en matière d'attribution de marchés de travaux, de biens et de services relatifs aux projets.

## Demandes de prêt

Les demandes de prêt liées à des projets de grande dimension peuvent être adressées, sans formalités particulières, aux agents de la BEI chargés des contacts avec les promoteurs, dont la liste figure ci-après.

Les demandes de prêt liées à des projets de petite et moyenne dimension doivent être soumises aux institutions financières ou bancaires de la BEI qui sont ses intermédiaires pour ses prêts globaux dans les PPM. La liste de ces intermédiaires fait l'objet d'actualisation à intervalles réguliers sur le site Internet de la BEI : [www.bei.org](http://www.bei.org).

*Reconstruction après le tremblement de terre, Algérie*



*Appui au secteur financier, Liban*



*Éducation, Jordanie*



# Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

100, boulevard Konrad Adenauer,  
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79-1

☎ (+352) 43 77 04

[www.eib.org](http://www.eib.org) – ✉ [info@eib.org](mailto:info@eib.org)

## *Contacts opérationnels :*

### **M. Claudio Cortese**

Directeur, opérations de prêt dans  
les pays partenaires méditerranéens

✉ [c.cortese@bei.org](mailto:c.cortese@bei.org)

### **M. Alain Seve**

Directeur associé, chef de la division  
« Soutien au secteur privé »

✉ [a.seve@bei.org](mailto:a.seve@bei.org)

### **M. Bernard Gordon**

Chef de la division « Maghreb »

✉ [b.gordon@bei.org](mailto:b.gordon@bei.org)

### **Mme Jane Macpherson**

Chef de la division « Moyen-Orient »

✉ [j.macpherson@bei.org](mailto:j.macpherson@bei.org)

### **M. Patrick Walsh**

Directeur associé, chef de la division « Turquie »

✉ [p.walsh@bei.org](mailto:p.walsh@bei.org)

## *Information générale :*

### **Mme Daniela Sacchi-Cremmer**

✉ [d.sacchi@bei.org](mailto:d.sacchi@bei.org)

## *Contacts avec les médias :*

### **Mme Helen Kavvadia**

☎ (+352) 43 79 31 46

☎ (+352) 43 79 31 89

✉ [h.kavvadia@bei.org](mailto:h.kavvadia@bei.org)



## *Bureau du Caire :*

### **M. Luigi Marcon**

Chef de bureau

6, Boulous Hanna Street

Dokki, Giza 12311, Cairo

Égypte

☎ (+20-2) 33 66 583

☎ (+20-2) 33 66 584

✉ [l.marcon@bei.org](mailto:l.marcon@bei.org)

